

## Départ du patron de la filiale d'AIG à Singapour

Le responsable de la filiale à Singapour de la compagnie d'assurance américaine AIG, récemment nationalisée, a quitté ses fonctions. Le départ de Mark O'Dell « n'est pas lié aux récents développements concernant AIG », selon la filiale. « C'est une décision personnelle prévue depuis un moment ». Depuis l'annonce des difficultés d'AIG, des centaines d'assurés inquiets ont pris d'assaut les bureaux de Singapour, Taïwan et Hong Kong pour résilier leurs contrats d'assurance ou obtenir des prêts en liquidités.

## George Soros : « Il existe un risque d'éclatement »

Pour le financier George Soros, la « possibilité d'un éclatement du système financier existe » depuis quelques jours en raison de l'aggravation de la situation sur les marchés et de la fragilité accrue des banques, affirme-t-il dans Le Monde daté de samedi. Pour M. Soros, l'ancien gouverneur de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, est largement « respon-



sable » de la crise « parce qu'il a laissé les taux d'intérêt trop bas, trop longtemps » et laissé « libre cours à l'innovation financière, considérant qu'il y avait plus à y gagner qu'à y perdre ». Il estime que cette crise née au cœur du système financier « va se transmettre à l'économie réelle », celle des échanges de biens et services. ♦

## Gordon Brown se sent de taille face à la crise

Le Premier ministre britannique Gordon Brown a affirmé qu'il était le mieux placé pour aider son pays à traverser la crise financière actuelle, défiant les rebelles de son parti à la veille du congrès annuel du Labour. « Je crois que l'énergie de tout le gouvernement et de tout le parti devrait servir à aider le pays à traverser cette crise », a-t-il martelé, critiquant implicitement le début de rébellion qui agite le Labour. Une douzaine d'élus ont demandé l'organisation d'un vote sur le maintien de Gordon Brown à la tête du parti.

## Obama soutient le plan de l'administration américaine

Le candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine Barack Obama soutient le plan de l'administration américaine destinée à soulager le secteur de la finance en l'aidant à se débarrasser des actifs à risque. « Je soutiens l'effort du secrétaire Paulson et du président de la Réserve fédérale Bernanke pour travailler dans un esprit bipartisan avec les leaders du Congrès afin de trouver une solution systémique à notre crise qui s'aggrave », écrit Obama qui a demandé à ses conseillers économiques de laisser le gouvernement travailler.

## Trois questions à...

Wauthier Robyns  
PORTE-PAROLE D'ASSURALIA



## 1 Après les banques, les assureurs, en particuliers belges, vont-ils subir la crise de plein fouet ?

Non, car le contrôle des compagnies d'assurance est soumis à une directive européenne très stricte. Il y a d'abord une entente sur des règles techniques : l'assureur doit avoir une réserve qui doit être à la hauteur des engagements. Les investissements sont effectués en euros pour éviter les risques de change et portent à 3/4 sur des obligations contre 1/6 en actions. Enfin, la durée de ces investissements est liée à la durée des engagements. Il est donc impossible de se retrouver devant une caisse vide. Autre verrou : l'assureur a besoin d'une marge de solvabilité ne provenant pas de l'argent des assurés. Dans la pratique, on assiste en Belgique à un excédent de solvabilité puisqu'en moyenne cette marge est 2 à 3 fois supérieure à ce que la législation requiert. Enfin, en plus de la ceinture et des bretelles, le contrôle belge va plus loin que de savoir si l'assureur est pauvre ou riche. La CBFA examine également la rentabilité et rappelle à l'ordre tout acteur qui afficherait un début de perte structurelle.

## 2 Les revenus des assureurs sont-ils mis à mal par cette crise ?

Nous avons appris la leçon. Fin des années 90, les assureurs ne s'inquiétaient pas de la chute de leurs revenus des assurances car ils comptaient sur une compensation des revenus financiers. Aujourd'hui, les assureurs veulent des revenus techniques sains et ne comptent plus sur les plus-values pour redresser la barre.

## 3 Au final, le client doit-il craindre des répercussions de cette crise sur son portefeuille ?

Les assureurs ne vivent pas à l'heure actuelle des lendemains chantants. Quand la Bourse déprime, les produits de la branche 23 aussi. Si l'économie ralentit, il en va de même pour les assurances. Cette conjoncture n'est donc pas favorable mais la crise est abordée avec des bases solides. ♦

## Placements

## Des épargnants belges touchés

Les déboires de Lehman Brothers suscitent l'inquiétude autour de placements dits « sûrs » couverts par la banque US.

Une crise financière laisse dans son sillage des cas vraiment malheureux. Comme celui de cette jeune femme de 26 ans, qui croyant transférer son argent durant deux ans d'un livret d'épargne vers un placement à peine moins sûr mais couvert par... Lehman Brothers, se retrouve aujourd'hui confrontée à l'angoisse de tout perdre. Ses 50 000 euros d'économies évaporés en fumée ? Peut-être pas, mais ses rêves de brique à court terme, certainement.

## LES PRODUITS SORTENT DU BOIS

Combien de personnes ont souscrit aux « Structures notes » (sortes d'obligations) de Citibank ou aux produits de branche 23 LIFT Multi-Security 04/2008 et 07/2008 d'Ethias dont l'émetteur est Lehman Brothers ? Difficile à dire. Quelques milliers sans doute. Certains produits de Fortis (Top Protect Alpha Turbo 10/2017 et Top Protect Best profile 05/2018) et de Swiss Life sont aussi couverts par Lehman Brothers au niveau de la garantie de capital. Beaucoup de rumeurs courent à propos de ces produits. Certains banquiers de Citibank ont même téléphoné aux détenteurs de ces produits pour leur affirmer qu'ils allaient peut-être tout perdre... « Peut-être » est le mot qui convient. La seule conséquence de la mise sous concordat judiciaire de Lehman Brothers est



Difficile de dire à l'heure actuelle combien d'investisseurs ont souscrit à des produits couverts par la Lehman Brothers. Quelques milliers sans doute...

## Hormis l'impossibilité de racheter les produits « Lehman », tout reste sujet à caution

le gel des avoirs placés dans ces placements. Pour quelle période ? « La loi sur les faillites aux Etats-Unis - le chapitre 11 - laisse à la banque la possibilité de geler les avoirs durant

120 jours. Et ce, pour éviter une fuite des capitaux qui ferait irrémédiablement descendre la valeur des placements », explique Lars Seynaeve, porte-parole de Citibank. Par la

suite, le juge a encore la possibilité d'allonger la durée du gel des fonds durant 18 mois.

## QUELLES CONSÉQUENCES ?

Hormis l'impossibilité de racheter son contrat (il n'y a de toute façon pas de valeur liquidative) ou de procéder à des retraits, tout reste sujet à caution, sans mauvais jeu de mots. Il est possible qu'un repreneur se manifeste auprès de Leh-

man Brothers. Il reprendrait alors les garanties à son compte, pour le plus grand bonheur des clients. Dans la négative, la curatelle liquidera les actifs. De cette liquidation dépendra l'ampleur du remboursement aux clients. « Généralement, pour des actifs obligataires, il faut tabler sur un taux moyen de récupération de 30 à 40 % mais cela peut monter à 60 % », confie ce ban-

part attendre le dénouement juridique-financier de l'affaire, que peut faire le client ? De deux choses l'une. Soit le produit concerné est un instrument financier (c'est le cas du produit de Citibank). Soit le produit est un produit d'assurance-vie lié à des fonds de placement (branche 23). Les risques liés à ces produits sont à charge du client mais leur réglementation sous-jacente diffère. Ce n'est pas sans impact. Les instruments financiers relèvent de la directive MiFid, qui protège davantage les consommateurs. Entrée en vigueur en novembre 2007, elle contraint les banques à esquisser le profil de leurs clients. Pour que ces derniers n'achètent pas un chat dans un sac. Sans rentrer dans le détail de cette directive européenne, cela signifie que le client, s'il n'a pas été bien informé sur le produit acheté, et qu'il peut le prouver (s'il n'a pas reçu et signé de fiche explicative sur le produit), la banque pourrait être prise en défaut ! L'espoir d'une récupération à 100 % serait alors réel... L'affaire est tout autre du côté des produits d'assurance de la branche 23. Pareilles contraintes réglementaires n'existent pas. Le client est certes informé sur les risques mais il ne pourra prendre l'assureur en défaut d'information... ♦ François Mathieu

## En savoir plus...

[www.monargent.be](http://www.monargent.be)

## Les short sellers, boucs émissaires ?

La crise financière actuelle a trouvé son bouc émissaire : les short sellers. La Securities & Exchange Commission a décidé ce vendredi d'interdire les ventes à découvert sur 799 institutions financières. Cette mesure sera effective jusqu'au 2 octobre, a précisé le gendarme des Bourses américaines. La veille, la Financial Services Authority a fait pareil et banni cette pratique sur 35 banques britanniques, jusqu'au 16 janvier. Pour rappel, les ventes à découvert consistent à vendre une action empruntée en misant sur sa baisse. Parfaitement légales, elles sont pourtant montrées du doigt, accusées d'aggraver la crise sur les marchés. En Irlande, ce type d'opérations a également été proscrit sur les organismes bancaires. La Suisse et l'Australie ont elles banni les ventes à découvert à nu (lorsque l'investisseur n'emprunte pas réellement l'action qu'il revend).

LA CBFA S'ACTIVE AUSSI  
En Belgique, la CBFA va également

suivre ses confrères anglo-saxons sur le short selling. La mesure prendra effet le 22 septembre et ce pour une durée de 3 mois. Paradoxalement, le niveau de positions courtes (à la baisse) sur les valeurs financières du Bel20 n'a pourtant pas vraiment de quoi alarmer l'autorité de marché. Selon Data Explorers, la part de titres empruntés pour jouer à la baisse sur Fortis représente 1,15 % de sa capitalisation boursière. Pour Dexia, celle-ci s'élève à 5,7 % et pour KBC à 0,76 %. A titre de comparaison, Washington Mutual affiche un ratio de 24,68 %. « Intuitivement, cette technique est certainement utilisée sur Euronext Bruxelles, mais pas dans des proportions déstabilisantes puisque la taille moyenne des ordres est de 12,50 euros, ce qui est un chiffre insuffisant pour faire culbuter un cours. Certains citent le chiffre de moins de 5 % du volume, sans que cette donnée n'ait aucunement été vérifiée ou validée » précise Bruno Colmant, CEO d'Euronext Bruxelles. « Le short selling est une

technique boursière connue, puisqu'elle permet de tirer parti d'une baisse du cours espérée. Elle pose problème si elle est opérée avec une telle volumétrie telle qu'elle renforce une tendance à la baisse. Par ailleurs, l'immense majorité des ordres placés sur Euronext Bruxelles est retourné : ils font l'objet d'une transaction en sens inverse, pendant la même journée » ajoute-t-il.

## DES CONSÉQUENCES LIMITÉES

Les interdictions du short selling vont concerner un nombre limité d'investisseurs. Chez KBC, une porte-parole indique que la banque ne pratique pas ce type d'opérations. Par ailleurs, pour le particulier, jouer à la baisse peut s'effectuer soit par l'achat d'options put (qui donnent le droit de vendre un titre) soit par un trackers short. Ces deux types de placement ne sont pas touchés par les interdictions. Et certains observateurs estiment que ceux-ci, en particulier les trackers, vont bénéficier de cette mesure. ♦ Jennifer Nille

## Banque: la période des soldes fait monter la fièvre acheteuse

Le tsunami financier actuel a déjà passablement chamboulé le paysage bancaire, en particulier aux Etats-Unis. Cette tendance devrait se prolonger. Après un premier acte marqué par la faillite de Lehman Brothers, l'acquisition de Merrill Lynch par Bank of America et la nationalisation de l'assureur AIG, un deuxième acte se joue : l'acquisition de canards boiteux par des acteurs plus vaillants. Les noms de la banque d'épargne Washington Mutual (WaMut) et de la banque d'affaires Morgan Stanley sont les plus régulièrement cités. La première, suscite notamment l'intérêt de banques américaines (Citigroup, Bank of America), mais aussi de l'espagnole Santander. Contraint de renoncer à la Deutsche Postbank, passée dans le giron de la Deutsche Bank, le pôle espagnol du consortium qui a absorbé ABN Amro guette les opportunités. Wa-

Mut fait partie du lot, mais l'Irlandaise Bank of Ireland serait elle aussi dans son viseur. Comme sa concurrente BBVA, Santander est relativement épargnée par les turbulences causées par la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers. Dans le cercle de plus en plus restreint des banques d'affaires, Morgan Stanley est aujourd'hui en ligne de mire. Une fusion avec Wachovia est le scénario le plus souvent évoqué. Le nom du fonds souverain chinois CIC, qui détient déjà 9,9 % des parts de Morgan Stanley, a aussi été cité. Mais selon l'agence Chine Nouvelle, il préfère rester prudent dans ses choix d'investissements à l'étranger et laisser le champ libre aux banques occidentales. Du côté d'AIG, le nouveau patron, Edward Liddy, clame sa volonté de maintenir un maximum d'activités. Il se donne quatre semaines pour établir la liste des actifs qui seront mis en vente. ♦



Contrainte à renoncer à la Deutsche Postbank, la banque Santander reste à l'affût de bonnes affaires.

